

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 22 juin 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame
Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano
TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN,
Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine BASTIEN-COTARD,
Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
Mme Laure MARCOCCIA-WARIN à Mme Isabelle DUJARDIN.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

Absents excusés :

Absents :

Mme DERAY Chrystel, M. BRAYARD Thierry.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-2 ; R 2124-2 1° ; R 2161-2 à R 2161-5,
Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié au BOAMP et au JOUE, le 15 avril 2021
Vu les propositions des candidats,
Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,
Vu la Commission d'appel d'offres réunie le 2 juin 2021,

Considérant qu'il convient de renouveler le marché de nettoyage des espaces publics de la ville de Bry-sur-Marne,
Considérant qu'il s'agit d'un marché de services passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert compte tenu de son montant,
Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de souscrire les marchés,
Considérant que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 2 juin 2021 a retenu la proposition de la société OTUS/VEOLIA qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE 1^{ER} : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché relatif au nettoyage des espaces publics de la ville de Bry-sur-Marne avec la société OTUS/VEOLIA sise Le Vermont 28 boulevard Pessaro TSA 67779 à NANTERRE CEDEX (92739), pour un montant estimatif annuel de 662 592,07 € HT.

ARTICLE 2 : PRECISE que le marché sera signé par le pouvoir adjudicateur dès que la présente délibération sera exécutoire.

ARTICLE 3 : PRECISE que ce marché est conclu pour une durée initiale de 1 an par reconduction tacite à compter de sa notification et sera renouvelable 2 fois, sans pouvoir excéder la durée maximale de 3 ans.

ARTICLE 4 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires liées à l'exécution du marché et notamment celles relatives à sa résiliation.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021 et seront inscrits chaque année de reconduction du marché, aux chapitres et articles correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 30 juin 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

